

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 3, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« , de Chambres d'agriculture France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajouter l'avis des représentants agricoles.